



NAO 2020 Épisode 3

« La communication »

Vue par la Direction des Ressources Humaines...

Suite à la diffusion du Repères RH #140, il est essentiel d'aller avec précision jusqu'à la fin de l'histoire... Sans doute un malencontreux oubli de la DRH !

Car quand la DRH écrit :

« La Direction a proposé dans un contexte d'inflation à 0,92% à fin décembre 2019, une enveloppe globale d'augmentations de 1,5% intégrant l'application de mesures spécifiques sous forme de primes (650 € bruts) ou d'une augmentation générale complémentaire doublée (soit 1,8%) pour certains salariés selon leur niveau de rémunération annuelle... »

Il faut qu'elle écrive également la suite :

Cette mesure ne concerne que **315 salariés sur 3 538** (effectifs à fin Novembre 2019) soit **8,9% des salariés d'ASF** ! Et ne représente que **0,2% de l'enveloppe de 1,5%** !

Il faut aussi qu'elle précise que :

Pour les 3 223 salariés restants, la répartition du solde de l'enveloppe globale de 1,3% est la suivante :

Catégorie professionnelle	Enveloppe globale	Répartition des augmentations	
		Générales	Individuelles
Exécution & Maîtrise de Qualification	1,30%	0,90%	0,40%
Maîtrise Encadrement	1,30%	Talon de 0,40 %	0,90%
Cadres I,J,K,L	1,30%	Talon de 0,40 %	0,90%

Nous avons collectivement essayé de faire bouger les curseurs de cette enveloppe et de convaincre la DRH de consacrer une enveloppe supplémentaire à cette NAO, mais celle-ci nous a opposé un refus catégorique. Presque un grand classique !

Pour les Organisations Syndicales, il est décevant inacceptable de prendre à certains salariés pour pouvoir donner aux autres ! Ce n'est syndicalement ni concevable, ni responsable !

Suite à notre refus, la DRH nous a fait part de ses nouvelles propositions en indiquant fermement, que celles-ci seraient les dernières et non négociables... Et d'ajouter un ultimatum de signature au 14 février 17 h !

Enveloppe globale à 1,5% proposée par la DRH :

Catégorie professionnelle	Enveloppe globale	Répartition des augmentations	
		Générales	Individuelles
Exécution & Maîtrise de Qualification	1,50%	1,10%	0,40%
Maîtrise Encadrement	1,50%	Talon de 0,90 %	0,60%
Cadres I,J,K,L	1,50%	Talon de 0,75 %	0,75%
Cadres I,J,K,L < 41636€ (67 cadres)	1,50%	Talon de 1 %	0,50%

L'épilogue de cette histoire se résume à obtenir
une augmentation de l'enveloppe globale de **0,2% !!!!**

Inacceptable – Intolérable – Inadmissible

Exemple : pour un salaire de 2 000 € nets/mois ces 0,2% représentent une augmentation de 3 € nets/mois, soit 39 € nets pour 13 mois

Face à de telles propositions,

Unaniment,

**les organisations syndicales Cfdt, CFE/CGC, CGT, FO et UNSa
ont pris la décision de ne pas être signataires
des mesures d'augmentations salariales 2020**